

Versailles, le 9 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte orange dans les Yvelines Neige et/ou verglas

Météo-France a placé le département des Yvelines en vigilance Orange neige-verglas : il est recommandé de limiter ses déplacements en voiture, d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

La perturbation arrivera dès 20h00 par le sud du département et se terminera le mercredi 10 février à 12h00.

Cumuls prévus pour l'épisode complet : de 7 à 8 cm pouvant atteindre 10 cm localement.

Les températures seront négatives et la neige tiendra au sol. Les chaussées seront particulièrement glissantes.

Les services des gestionnaires des routes seront pleinement mobilisés et effectueront des salages préventifs.

Établissements scolaires

Demain, dans le département des Yvelines, l'ensemble des cours sera assuré à distance.

La circulation des transports scolaires sera suspendue le mercredi 10 février 2021 sur le département.

Un accueil minimum sera néanmoins mis en place par les établissements.

Axes routiers

Didier LALLEMENT, préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris a pris des mesures sur les axes routiers du périmètre d'application territorial du Plan Neige Verglas d'Ile-de-France, qui prendront effet ce jour jusqu'à fin d'événement :

- **Dès 20h :**
 - l'interdiction de circulation des poids lourds dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7.5 tonnes,
 - l'abaissement de la limitation de vitesse,
 - l'interdiction d'effectuer une manœuvre de dépassement.

- **Dès 21h :**
 - l'interdiction de circulation sur la RN 118 pour tout type de véhicule.

Le préfet des Yvelines appelle à la plus grande vigilance l'ensemble de la population et conseille de rester à domicile.

Conséquences possibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportements :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site « sytadin » ou sur le site du conseil départemental « gcg78.maps.arcgis.com ».
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et de déviation mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- **N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ou chauffages d'appoint à combustion en continu.**